

# Journée sur les modes actifs

## 7 octobre 2016

Les déplacements dans le nouveau projet  
de renouvellement urbain  
du quartier des Couronneries

---

Les Attendus de  
l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE



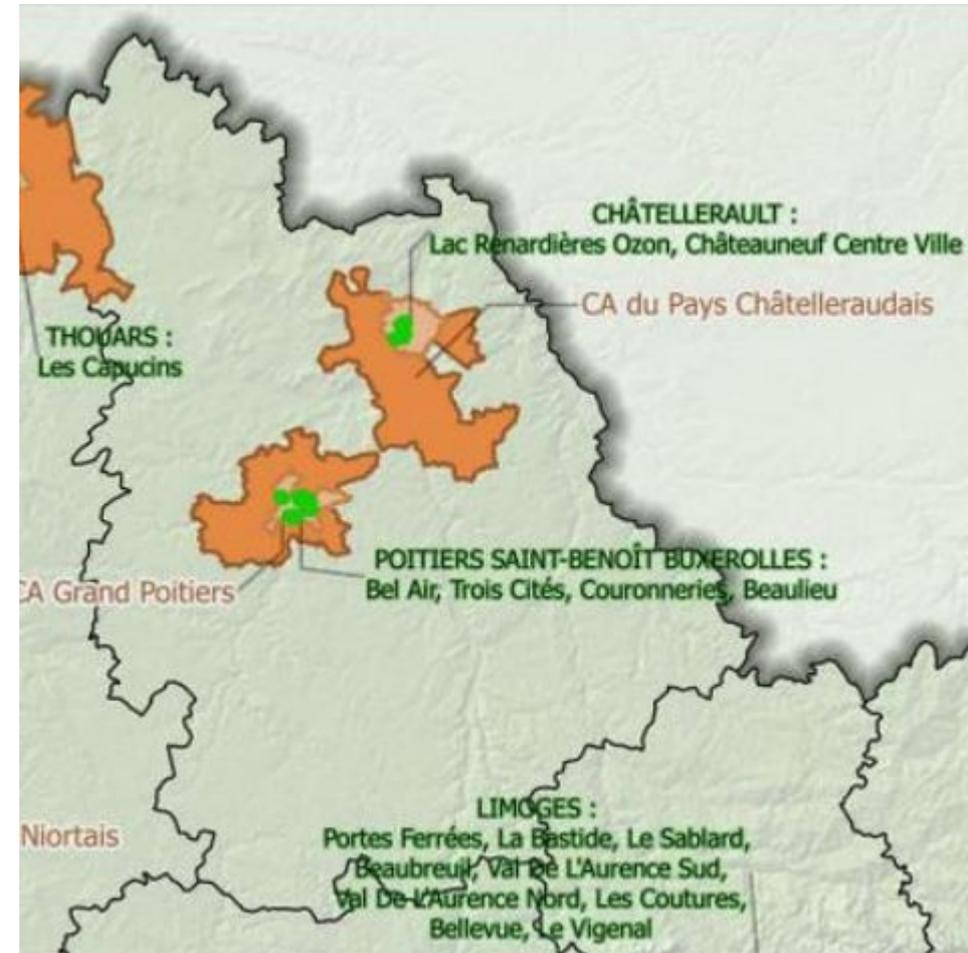
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



# Objectifs d'un projet de renouvellement urbain

Contribuer à la transformation profonde des quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

*« Pour transformer en profondeur ces territoires, il est essentiel de favoriser la mixité sociale, le développement économique et l'attractivité résidentielle des quartiers, tout en contribuant à l'émergence d'une ville durable et solidaire » (DG ANRU)*



Travailler avec une vision prospective à l'échéance 2030 et développer un projet à différentes échelles : du quartier à l'agglomération.



## 6 Objectifs incontournables pour la réussite des projets de renouvellement urbain

1. Augmenter la diversité de l'habitat ;
2. Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;
3. Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;
4. Renforcer l'ouverture du quartier et la **mobilité des habitants** ;
5. Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la **transition écologique des quartiers** ;
6. Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.



# Les déplacements dans un projet de renouvellement urbain

☞ L'amélioration, l'évolution et l'adaptation des modes de déplacements des habitants du quartier, de la ville et plus largement de l'agglomération fait partie des principaux enjeux des projets urbains comme celui des Couronneries, construit dans les années 60-70 du « tout voiture ».



☞ De nombreux enjeux :

- **sociaux** : développer la proximité et améliorer l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces, ...
- **environnementaux** : promouvoir et développer des mobilités raisonnables, respectueuses de notre cadre de vie, de notre nature, de notre environnement
- **de santé publique** : qualité de l'air, ...
- **économiques** : coûts des déplacements, coûts globaux des infrastructures des modes de déplacement (investissement mais aussi fonctionnement, entretien, coûts induits pour la santé, le lien social, ...)



## Quelques points de vigilance pour l'ANRU et la délégation territoriale

- les modes de déplacement à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération : développement de modes de déplacement adaptés pour améliorer l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces (liens avec le centre ville, liens inter-quartiers, liens internes au quartier) en termes de transports en commun (BHNS, ...), de cheminements piétons et cyclistes, de réseaux viaires (boulevards, rues) redimensionnés, accessibles et affirmant la place des piétons et des cyclistes, les autres modes de transport (transports guidés, ...)
- la place de la voiture dans l'organisation du quartier (stationnement résidentiel, stationnements publics,...)
- la place de l'intermodalité dans le quartier (piétons, vélos, voitures, TC,...)
- un programme ambitieux mais aussi raisonnable, notamment financièrement.



# Pour de plus amples renseignements :

- **ANRU** : <http://www.anru.fr/>
- **Délégation Territoriale de l'ANRU** :
  - Préfecture de la Vienne
  - Direction Départementale des Territoires de la Vienne –  
Service SHLC – unité RULS : [ddt-shlc-ruls@vienne.gouv.fr](mailto:ddt-shlc-ruls@vienne.gouv.fr)

Merci de votre attention ...



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE